



Angers, le 3 février 2022

COLLEGE MONTAIGNE
1 Rue Cussonneau
49100 ANGERS
tél : 02.41.31.13.40
fax : 02.41.34.13.41
ce.0491028b@ac-nantes.fr

Compte rendu de Conseil d'administration Du 3 février 2022

Ordre du jour :

L'ordre du jour sera le suivant :

Affaires Pédagogiques :

- Répartition de la dotation globale horaire (DGH)
- Modifications du Règlement intérieur du collège
- Auto-évaluation de l'établissement
- DNB : organisation de l'oral du DNB

Affaires Financières :

- Prélèvement sur les fonds de réserve
- Tarifs charges locatives 2022
- Sortie d'inventaire

Questions diverses :

Quorum : 12 membres

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03/02/2022

NATURE DES QUESTIONS TRAITÉES	ANNOTATIONS
<p>14 membres sont présents. Le quorum est atteint, la séance est ouverte par Madame la Principale, à 18h05. Mme DONVAL est désignée secrétaire de séance.</p> <p><u>DELIBERATION N°1</u> <u>Approbation du PV de la séance du 25/11/21</u> PERSONNES PRESENTES : 14 POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0</p> <p><u>Affaires Pédagogiques</u></p> <p><u>Répartition des moyens</u></p> <p>Mme LISCOET présente les effectifs prévus à la rentrée 2022. Le collège a été doté pour la rentrée 2022 de 516 heures poste et 28 HSA, soit 544H. 5 IMP (indemnité de mission particulière) sont allouées.</p> <p>Mme LISCOET détaille le calcul de la DGH (heures par division, heures d'autonomie, UNSS, FLS, SAIP, Chorale, CHAM, heures de laboratoire)</p> <p>Mme LISCOET présente le tableau de répartition des heures par niveau et par discipline. On y retrouve les heures obligatoires d'enseignement, les heures de laboratoire, d'UNSS, de FLS, de SAIP.</p> <p>Les heures d'autonomies restantes servent à mener à bien des projets, à mettre en place des groupes, du co-enseignement, des dispositifs (remédiation, DRI...)</p> <p>La répartition des heures présentée au CA est une version qui sera ajustée en fin d'année car il existe encore des incertitudes, notamment sur le nombre de groupes d'allemand en 5^{ème}.</p> <p>En français on prévoit des groupes en 6^{ème} et des heures de remédiation. En histoire on prévoit du co-enseignement en 6^{ème}. Dans cette matière on prévoit de demander un complément de service de 9h. En allemand la décision a été prise de proposer une bi-langue à l'entrée en 6^{ème}. L'enseignante d'allemand est allée dans toutes les écoles du secteur pour intervenir auprès des élèves de CM2 et parfois même en CM1. En espagnol il manquerait 12h, nous demanderons à recevoir 10h d'un complément de service, les 2 autres heures seront faites en heure supplémentaire par l'enseignant en poste au collège. En mathématiques, on prévoit des groupes en 6^{ème}, de la remédiation, le maintien des cordées de la réussite, du co-enseignement, des Maths Langues Seconde pour les élèves FLS qui ont besoin d'appréhender le vocabulaire spécifique aux mathématiques. En physique, des groupes en 4^{ème} et 3^{ème} sont prévus (4 classes forment 5 groupes). En SVT des ½ groupes sont prévus en 6^{ème} en parallèle de la technologie.</p>	<p>18h12 Arrivée de Mme BRANCHEREAU</p> <p>18h15 Arrivée de Mme FRAPIER</p>

En Education musicale, un enseignant sera partagé avec le Collège Chevreul sur la classe CHAM. On demande la création d'un poste spécifique sur lequel les enseignants volontaires devront postuler (lettre de motivation, entretien). L'enseignant déjà en poste au collège devra effectuer 4h dans un autre établissement.

En arts plastiques, l'enseignante est en sous service et complétera son service en intervenant dans le DRI (Dispositif de Relais Interne) mettant ainsi ses compétences à la réalisation de productions.

En EPS, des heures sont positionnées en co-enseignement pour couvrir les créneaux piscine en 6^{ème} (20 séances) et 4^{ème} (10 séances).

Il reste encore un volant d'heures non attribuées. Des propositions d'utilisations ont été faites par les enseignants :

4H en anglais (1/2 groupe en 4^{ème})

2H en histoire géographie (1/2 groupe en EMC)

2H en technologie pour du co-enseignement en 5^{ème}

1H en EPS pour du co-enseignement en 4^{ème} sur le cycle gymnastique.

La répartition des heures sera de nouveau présentée au dernier conseil d'administration de l'année scolaire.

DELIBERATION N°2 : Rentrée 2022 : Pas de fermeture de poste.

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°3 : Rentrée 2022 : pas de création de poste

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°4 : Transformation d'un poste d'éducation musicale en poste spécifique d'éducation musicale.

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Règlement intérieur du collège

- Dans la partie Comportement (colonne de l'élève) ajout du paragraphe « *Chaque personne a droit au respect de son intégrité morale et physique (respect du corps)* ».

- Parcours CHAM : on précise que le parcours CHAM est un engagement pour 4 ans. Il ne sera plus possible d'avoir une année probatoire en 6^{ème} permettant l'arrêt du parcours CHAM (sauf accord du conservatoire et du collège pour circonstances exceptionnelles)

Un élève pourra postuler au parcours CHAM en cours de cursus en fin de chaque année, sous condition de réaliser l'audition organisée au conservatoire.

Parents élus : Vous ne pensez pas que l'engagement sur 4 ans peut faire peur ?

Mme POTOT : L'engagement est important et il doit se faire sur 4 ans pour donner du sens à ce parcours.

Parents élus : ceux qui n'ont pas de pratique déjà en place vont découvrir le chant et peuvent se retrouver enfermés. Donc on va piocher dans un vivier d'élèves qui auront déjà une pratique plutôt que d'ouvrir à tous.

Mme LISCOET : dans les écoles du secteur ils ont déjà une habitude de chorale, donc les élèves ne vont pas découvrir le chant s'ils s'inscrivent en CHAM.
En CHAM les élèves sont aussi éveillés à d'autres pratiques que le chant (théâtre, danse, yoga...).

- Voyage et sortie scolaire : on précise que *le règlement intérieur s'applique également durant les sorties et les voyages.*
Dans le règlement actuel ce point n'est pas écrit.

DELIBERATION N°5 : Modification des points du règlement intérieur du collège cités ci dessus

PERSONNES PRESENTES : 16
POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Auto-évaluation de l'établissement :

Mme LISCOET remercie les parents, les élèves, les personnels d'avoir répondu aux questionnaires en ligne permettant de donner leur avis sur certains points de fonctionnement de l'établissement.

Il en ressort que les élèves se sentent bien dans le collège. Une analyse plus fine des réponses sera faite par les équipes lors de temps de travail.

Au CA du 22 mars, nous vous présenterons les grandes lignes de l'auto évaluation.
Le mardi 10 mai les évaluateurs externes seront présents au collège pour rencontrer des élèves, des parents, des personnels (agents, enseignants, AESH, AED..) et le partenaires.

Les équipes ont déjà travaillé sur l'auto-évaluation.
Nous souhaitons organiser une journée banalisée (28 février 2022) afin de permettre aux équipes pour finaliser le travail de réflexion et se fixer les objectifs pour les prochaines à venir. En effet, les axes retenus seront repris dans le nouveau projet d'établissement.

DELIBERATION N°6 : Auto-évaluation de l'établissement, autorisation pour banaliser la journée du 28 février 2022

PERSONNES PRESENTES : 16
POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Oral du DNB 2022 : il aura lieu le mercredi 8 juin.

Affaires Financières

DELIBERATION N°7 : Prélèvement sur fonds de réserve de 1500€

Pour l'aménagement de la cour (table de pique nique, poubelles)

PERSONNES PRESENTES : 16
POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°8 : Tarif charges locatives 2022

Les tarifs des charges locatives sont arrêtés comme suit :

- Electricité : 0,16€ kw/h
- Eau : 3,45 € le m³
- Chauffage : 5,74 € le m²

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

DELIBERATION N°9 : Sortie d'inventaire du véhicule (Renault Kangoo)

Renault Kangoo de 2002, acquis par le collège en 2010.

PERSONNES PRESENTES : 16

POUR : 16 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question

La séance est levée à : 19h12

Mme. la Principale : N. LISCOET



La Secrétaire de séance : Mme DONVAL

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Mme DONVAL, the secretary of the meeting.

